



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/18 – 28 avril 2009

SOMMAIRE

4 PAGES

- ⇒ **Graves incidents à Strasbourg en marge du sommet de l'OTAN : le SNCD écrit au directeur général** **page 1**
- ⇒ **Compte rendu de la CAPC n° 4 du 31 mars 2009 : recours en notation** **page 2**
- ⇒ **Sondage : « les Français et les fonctionnaires »** **page 3**

Paris, le 6 avril 2009

Monsieur le directeur général
Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des 2 communes
93558 MONTREUIL CEDEX

Monsieur le directeur général,

De graves incidents ont eu lieu à Strasbourg lors du dernier sommet de l'OTAN. Ceux-ci se sont traduits par un bilan très lourd pour les services douaniers. Ce bilan n'a fait l'objet que d'une très faible médiatisation. Les médias ont mentionné l'incendie de l'ancien poste de contrôle voyageurs du Pont de l'Europe ayant abouti à sa quasi-destruction.

Mais les dégradations et destructions ont touché également le siège du CRD et celui de la BSI de Strasbourg qui ont été vandalisés et incendiés.

Il convient d'observer que ces installations, proches de la frontière, n'avaient pas été incluses dans le périmètre sécurisé par les autorités chargées du maintien de l'ordre malgré les demandes pressantes du Directeur Régional.

De plus, une fois les constatations faites par l'identité judiciaire, aucun service de Police n'a assuré le contrôle du bâtiment vandalisé dans lequel se trouvent encore des dossiers et des matériels divers (ordinateurs, ..) et le site est devenu le dimanche 5 avril 2009 un but de promenade familiale.

Aussi pour éviter des pillages, le site est sécurisé désormais par les unités de surveillance de la circonscription.

Au-delà des légitimes interrogations en tant que citoyen par rapport à la politique de sécurisation de tels événements internationaux et aux coûts budgétaires engendrés par de telles dégradations, je demande à l'Administration de procéder très rapidement au relogement des services et au remplacement rapide des matériels divers, des effets d'uniformes et des équipements détruits ou dégradés.

Je tiens à assurer l'ensemble des collègues concernés du soutien total du SNCD dans cette épreuve et vous demande de prendre toutes les mesures permettant à nos collègues, très choqués par ces événements, de rétablir un fonctionnement normal du service public douanier.

Restant à votre disposition et vous remerciant de me tenir informé des suites que donnerez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX

La direction générale a, pour sa part, diffusé sur Aladin, un communiqué de soutien à l'ensemble des collègues concernés.

COMPTE RENDU DE LA CAPC n° 4 DU 31 mars 2009

La CAPC n°4 a siégé sous la présidence de M. Jean-Paul GARCIA, chef du bureau A/2, assisté de ses collaborateurs.

Marie-Christine BRUN, Guillaume LEMAIRE, Sébastien RUAULT et Nicolas TREMOLLET représentaient le SNCD.

Cette CAPC était seulement la seconde consacrée à l'examen des recours en notation des inspecteurs portant sur leur manière de servir en... 2007.

Ce décalage s'explique, d'une part, par la lenteur de la remontée des recours suite à la « réforme AG » et l'installation des services GRH auprès des directeurs interrégionaux, ainsi que, d'autre part, par la lourde charge de travail des agents du bureau A/2 chargés d'instruire ces recours.

Suite aux 13 recours étudiés lors de la CAPC du 19 novembre 2008, 29 recours supplémentaires ont été examinés lors de cette séance.

Compte tenu des mois qui étaient en réserve et de la qualité des recours présentés, 14 mois de réduction ont été distribués.

Comme les années précédentes, l'administration se refuse à donner des mois de réduction supplémentaires aux agents déposant un recours en notation alors qu'ils ont déjà obtenu 1 mois lors de l'exercice de notation initial.

Cette situation pourrait évoluer dès cette année avec la possibilité retrouvée de donner 1, 2 ou 3 mois de réduction aux agents de catégorie A.

A souligner que 9 recours portaient également sur les appréciations phraséologiques, ce qui est relativement élevé.

Sans nul doute, l'arrivée de la Prime de Fonction et de Responsabilité (PFR) dont la part variable sera versée en fonction du contenu de l'entretien professionnel va amplifier ce phénomène (sur cette question, voir le BI n° 12 *bis* du 17 mars 2009)

Pour rappel, dès cette année, les agents désireux de faire un recours sur leurs appréciations sont tenus de déposer un recours hiérarchique préalable à toute saisine de la CAPL, dans les 10 jours suivant la notification de leur entretien.

Nous invitons nos collègues à être particulièrement précis sur les termes de l'entretien qu'ils souhaitent voir supprimés ou ajoutés.

S'agissant des agents mutés au cours de l'année de notation considérée, le SNCD a déploré que l'avis préalable émis par la direction de départ soit rarement pris en compte lors de la notation ou de l'examen des recours déposés.

L'ensemble des recours en instance n'ayant pas encore été traités, une 3^{ème} CAPC sera organisée le 7 juillet 2009.

Les Français ont une bonne image des fonctionnaires

Si l'on en croit un récent sondage effectué auprès des Français et publié dans divers journaux le mois dernier, près des trois quarts des personnes interrogées (72 % très exactement) ont une bonne image des fonctionnaires et ce pourcentage devrait augmenter dans les secteurs auxquels les Français sont traditionnellement attachés (l'enseignement, l'hôpital, etc.).

57,2 % des personnes interrogées ont une « assez bonne image » des fonctionnaires et 15,2 % une « très bonne image ». Contre 11,9 % qui ont une « assez mauvaise image » et 4,3 % une « très mauvaise image ».

73,2 % des personnes interrogées estiment que « l'on peut être fier de nos fonctionnaires » (33,4 % « tout à fait d'accord » et « 39,8 % assez d'accord »).

47,4 % des personnes interrogées pensent également que, la période actuelle, marquée par la crise, justifierait que le gouvernement renonce à son plan de réduction du nombre de fonctionnaires (contre 45,9 % d'un avis contraire).

Enfin, si 41 % des personnes interrogées estiment que les « fonctionnaires sont toujours en grève », 58,1 % estiment qu'« ils savent se mobiliser pour les droits de tous les salariés ».

Source : Les Echos du 2 mars 2009. Sondage réalisé par l'institut Obea-Infraforce pour « 20 Minutes » et « France-Info » par téléphone du 10 au 19 février auprès d'un échantillon national représentatif de 1057 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas.

Commentaire : si ce sondage n'est qu'un indicateur parmi d'autres, il n'en demeure pas moins, révélateur, comme d'autres sondages précédents l'ont confirmé, d'un attachement assez profond d'une majorité de Français à « leur » fonction publique. S'ils ne sont pas hostiles à ce qu'elle soit réformée, ils semblent considérer également que, notamment en période de crise, elle peut constituer un rempart utile. Encore faut-il, et certains l'ont bien compris, qu'on ne réduise pas de façon strictement comptable ses effectifs, sans considération de l'utilité de ses missions et dans le seul but d'en faire « une variable d'ajustement ».

Malheureusement, il n'est pas certain que, sur ce point, la majorité des Français soit entendue. Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite demeure, à ce jour, un principe dogmatique, dont les services douaniers, parmi beaucoup d'autres, commencent à mesurer les effets négatifs pour les conditions de fonctionnement des services publics en général. Le creusement des déficits publics (y compris sociaux) risque, dans les mois qui viennent, de servir d'alibi à la poursuite des réductions massives et souvent essentiellement comptables du nombre d'agents publics.

COTISATIONS 2009

Fonctionnement du SNCD

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2009.

Je vous demande donc de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou tout au moins au premier semestre 2009. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale au 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	189 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	100 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	189 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	100 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	189 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	114 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	189 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	114 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	129 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	129 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	196 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	147 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	204 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	147 €	- CSC 3	204 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	204 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	165 €	- DSD 1 tous échelons	214 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	214 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	165 €	- CSC 2	224 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	180 €	- CSC 1	224 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	180 €	- Administrateur civil	224 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	180 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de changement de *situation administrative* ou *familiale

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

.....

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.